

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Date de réception <b>29/10 7 / 2014</b>	<b>Cadre réservé à l'administration</b> Dossier complet le <b>M/08/2014</b>	N° d'enregistrement <b>F09316 P 0186</b>
--	---	---

### 1. Intitulé du projet

RD 554-68-468 - Aménagement d'un carrefour giratoire

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Général du Var

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Marc Hebreard Délégué Général RTFAM

RCS / SIRET

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6e	surface d'aménagement 7500 m <sup>2</sup>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Réalisation d'un carrefour giratoire en lieu et place d'un carrefour en croix existant :

- Déviation plus au nord d'environ 20 mètres de l'axe de la RD 554 au droit du carrefour engendrant la création d'une nouvelle chaussée sur environ 100 mètres de part et d'autre du giratoire
- Création de trottoirs tout au long de l'aménagement
- Réaménagement des arrêts de bus existants
- Aménagements paysagers
- Réaménagement des délaissés de voirie (parking à l'est et aménagement paysager à l'ouest du carrefour) :

#### 4.2 Objectifs du projet

- Réduire la vitesse sur la RD 554 et permettre une meilleure insertion des usagers des autres RD,
- Améliorer la visibilité des véhicules en provenance du village de Néoules
- Faciliter et sécuriser les entrecroisements,
- Rendre le carrefour plus lisible et assurer une bonne fluidité du trafic
- Sécuriser par un aménagement les arrêts de bus existants,
- Permettre les traversées piétonnes,
- Marquer l'entrée du village de Néoules.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

3 phases de chantier sont prévues pour la réalisation du projet :

- phase 1 - réalisation des branches neuves et du demi-anneau coté nord RD 468.
- phase 2 - finition du giratoire et démolition des chaussées existantes coté sud RD 554
- phase 3 - réalisation des aménagements paysagers

Le maintien de la circulation sera assuré durant toutes les phases de chantier.

Principales caractéristiques de travaux : Démolition des chaussées existantes, réalisation d'ilots et bordures de trottoirs, chaussée, arrêts de bus, assainissement pluvial, aménagements paysager.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement ne modifiera pas le volume du trafic existant.

L'aménagement améliorera la fluidité et la sécurité des échanges (visibilité et lisibilité).

L'aménagement paysager permettra une meilleure insertion du projet dans son environnement.

DREAL PACA				
N°				
Arrivé le :	Projet de réponse	Eléments de réponse	Attribution	Information
29 JUL. 2014				
Direction DREAL				
SEEP				
SEFLC				
SPM				

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une étude hydraulique est en cours. La DDTM sera contacté en vue de déterminer si le dossier doit être soumis à une procédure loi sur l'eau.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

En fonction de la décision de l'autorité environnementale : une étude d'impact visée à l'article L12261 du code de l'environnement

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Rayon de l'ilot circulaire	8 m
Largeur de l'anneau	7 m
Surface d'emprise des aménagements	7500 m <sup>2</sup>
Surface d'emprise imperméabilisée	3000 m <sup>2</sup>
Surface d'emprise dés-imperméabilisée (paysager)	-1000 m <sup>2</sup>
Surface d'emprise conservée (réaménagement parking)	1000 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Communes de NEOULES ET  
LA ROQUEBRUSSANNE  
RD 554 ROUTE DE  
MEOUNES CARREFOUR  
AVEC LA 468 ROUTE DE  
LA ROQUEBRUSSANNE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 6° 00' 61" Lat. 43° 31' 51"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

**5.1 Occupation des sols****Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

Domaine public : Voirie Départementale et accotements  
Parcelle agricole (vignes et friche agricole)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan local d'urbanisme de la commune de la Roquebrussanne approuvé par délibération du CM le 11 juillet 2006. Modifié le 13 juillet 2011.  
Zone A secteur Ab : sont notamment autorisés, les installations et/ou ouvrages techniques d'infrastructure à condition qu'ils soient directement liés et nécessaires au service public en démontrant la nécessité technique de leur implantation sans porter atteinte au caractère de la zone.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

**5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :**

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en limite du périmètre de la Znieff de type II : Plaine de la Roquebrussanne. Le projet se situe à environ 300 mètres de la znieff de type II : Ripisylves et annexes des vallées de l'Issole et du Caramy.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional de la Sainte Baume en cours de création.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de la Roquebrussanne est vulnérable aux inondations provoquées par les crues de l'Issole et de ses affluents principaux. Le projet est en limite de zone renseignée dans l'atlas des zones inondables.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire d'étude du projet est traversée par le ruisseau de La Foux qui est un affluent en rive droite de l'Issole. La confluence entre ces deux cours d'eau est située à environ 450 mètres à l'est de la zone du projet.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



## 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet, implanté au plus près du terrain naturel ne génère pas de remblais. Les matériaux issues de la démolition de chaussée seront évacuées dans des filières appropriées de recyclage ou de dépôt. La consitution des chaussées nécessitera un apport de matériaux issues de filières de recyclage sinon de carrières agréées.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet est concernée par 3 principales composantes naturelles ou semi-naturelles : le ruisseau de la Foux, la végétation rudérale et des bords de culture, ces 2 dernieres ne présentant pas d'enjeu écologique en terme de biodiversité.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le ruisseau de la Foux est accompagné par une ripisylve. Le projet, qui se développe au nord de la route actuelle, n'impacte pas la ripisylve du ruisseau de la Foux qui de plus est quasi inexistante en cet endroit.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Acquisition de 3 parcelles agricoles (vignes et friche) totalisant 3278 m2 dont 2617 m2 plantés de vignes.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet est concernée par le risque inondation. Un contrat de rivière Caramy - Issole est en cours d'élaboration. La gestion du risque inondation fait partie de son domaine d'intervention.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas les trafics existants.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De faible vibrations pourront être ressenties lors de la réalisation de la chaussée, sans engendrer d'impact.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Un éclairage public sera installé, pour matérialiser la présence du carrefour en continuité de l'éclairage existant dans le village. Cet éclairage sera concentré vers le sol afin de limiter l'impact sur l'environnement nocturne.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>En phase d'exploitation, le projet n'engendre pas d'augmentation du trafic existant, les rejets polluants resteront identiques.</p> <p>En phase de travaux, toutes les mesures sont prises afin de prévenir les envols de poussières dans l'air notamment au regard des cultures de vignes. Des clauses seront insérées dans les CCEG et CCEP du DCE.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ? <input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Actuellement les eaux pluviales de voirie ne sont pas canalisées et ruissellent vers le milieu naturel. Seul un rejet existe au niveau du pont sur la Foux (canalisation en diamètre 400-500 qui récupère une grille avaloir situé au milieu du carrefour).</p> <p>Une étude hydraulique est en cours. La DDTM sera contactée en vue de déterminer si le projet doit être soumis à une procédure loi sur l'eau.</p> <p>Aucune donnée n'est disponible pour le ruisseau de la Foux, cours d'eau intermittent qui ne fait pas l'objet d'un suivi dans le cadre du SDAGE.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>L'Issole présente un bon état chimique et écologique malgré des problèmes de pollutions et déséquilibre quantitatif. Le ruisseau de la Foux et l'Issole ne font pas l'objet d'usages connus au droit de la zone du projet. Les eaux superficielles apparaissent modérément à faiblement vulnérables.</p> <p>Les déchets des travaux seront pris en compte dans le plan de gestion des déchets des cahiers des clauses environnementales (CCEG et CCEP).</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Des vestiges archéologiques sont présents au sud du ruisseau de la Foux, à environ 100 mètres du carrefour, sur la commune de Néoules.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Suppression des cultures de vigne sur la surface de parcelle agricole acquise pour la réalisation du projet.</p>



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La transformation du carrefour existant RD 554/68/468 en giratoire, situé aux limites des communes de la Roquebrussane et Néoules, va permettre de sécuriser et fluidifier les échanges et améliorer la lisibilité du carrefour. Le projet n'augmentera pas le volume du trafic actuel qui restera inchangé. Le projet impactera 3 parcelles agricoles dont 2 actuellement cultivées de vignes. Le projet n'impactera pas la znieff "plaine de Roquebrussane" car il est situé en bordure de celle-ci et le milieu concerné par l'emprise des travaux est constitué de végétation rudérale et de bords de culture sans enjeu de biodiversité écologique. Le seul milieu naturel recensé dans la zone du projet est la ripisylve du ruisseau de la Foux, quasi inexistante au droit du carrefour et qui n'est pas impactée par le projet.

L'enjeu en terme de corridors biologiques se situe au niveau de la ripisylve de l'Issole qui n'est pas impactée par le projet.

Actuellement l'Issole reçoit les eaux de ruissellement de la zone d'étude par l'intermédiaire du ruisseau de la Foux. Elle présente un bon état chimique et écologique.

Une étude hydraulique est en cours. La DDTM sera contacté afin de déterminer si le projet doit être soumis à une procédure loi sur l'eau.

Ainsi, au regard des éléments précités, et des faibles enjeux relevés, il n'apparaît pas nécessaire de ce projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

## 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

TOULON

le,

24 JUL. 2014

Signature

Le Délégué Général Adjoint des Services,  
Délégué Général aux Routes, Transports,  
Forêts et aux Affaires Maritimes

Marc HEBREARD